

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environ	nementale
Date de réception : 12/07/2021	Dossier complet le : 13/07/2021	N° d'enregistrement : F09321P0217
	1. Intitulé du projet	
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STA	ATION D'EPURATION (1450 EH ) A RIOC	LAR, COMMUNE DE MEOLANS REVEL 04 340
2. Identificatio	n du (ou des) maîîre(s) d'ouvrage ou	u du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		VALLEE DE L'UBAYE SERRE PONCON
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne more		
RCS / SIRET 2 0 0 0 7 2	3 0 4 0 0 0 2 1 Form	ne juridique EPCi
3. Catégorie(s) applicable(s) du ta	dimensionnement correspondan	l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie		es issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
RUBRIQUE 47, sous, rubrique a Dolado Dominio à autorisation can titre de L341-3 du code forestieres ruede la reconversion des sols, portent su et totale, même fraguetee, de plus de OS hectures	Projet de construction d'une nouv lo loilogiques et clarification par filt Surface à déboisée d'environ 1 he Projet soumis à la loi sur l'eau.	velle station d'épuration de type disques res plantés de roseaux, d'une capacité de 1450 eh. octare.
	4. Caractéristiques générales d	u projet
Doivent être annexées au présent foi		brique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les év	entuels travaux de démolition	
Projet de construction d'une nouvelle s roseaux, d'une capacité de 1450 équiva		ues biologiques et clarification par filtres plantés de viron 1 hectare.
Démolition de l'ancienne STEP défectu	euse et non conforme.	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La nouvelle STEP se situera au-dessus de l'ancienne STEP, sur une parcelle communale, hors zone de risques d'inondation de par

la rivière de l'Ubaye. L'ancienne STEP se trouvant le long d'un circuit pédestre/cycliste, en zone inondable, sera démolie.

L'actuelle STEP est défectueuse (fissures, problèmes géotechniques) et sous-dimensionnée. Ce qui conduit chaque année à de non-conformités sur les rejets sur les principaux paramètres analysés (particulièrement les MES).	4.2 Objectifs du projet

Le but des travaux est de construire une nouvelle STEP, dimensionnée pour recevoir les charges actuelles et futures. L'implantation de la nouvelle STEP se trouvera sur une zone plus propice car hors zone inondable et plus éloignée des sentiers touristiques.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent la création de la station d'épuration (déboisement, terrassement, mise en place des ouvrages), la création du réseau de refoulement de l'actuelle STEP à la nouvelle et une fois la mise en route de la nouvelle STEP, il est prévu la démolition de l'actuelle STEP pour assurer la continuité de service.

Les travaux sont prévus pour le printemps 2022.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la STEP est hebdomadaire : nettoyage des ouvrages d'arrivée des effluents, contrôle des installations, désherbage, etc.

### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Autorisation de défrichement et opérations soumises à déclaration au titre de l'article R.214-1 Titre II du Code de l'Environnement: - Article 2.1.1.0 - Station d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 12 kg, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5. - Article 3.2.2.0 - Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> - Article 3.2.6.0 - Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions : - système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques 10 000 m<sup>2</sup> Environ 1 hectare. La surface des biodisques est de 200 m², le filtre planté de roseaux est de 600 m² et les tranchées d'infiltrations de 500 m². L'imbrication des ouvrages et leur implantation sur le relief entraine l'implantation sur une, surface plus importante (zone de circulation, terrassement, etc.) - voice étude awant-projet 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. $\underline{6} - \underline{\circ} \underline{5} \underline{2} \underline{'} \underline{8} \underline{4} \underline{"} \underline{97}$ Lat. $\underline{4} \underline{4} \underline{\circ} \underline{3} \underline{9} \underline{'} \underline{9} \underline{4} \underline{"} \underline{80}$ d'implantation Parcelle section Y574 et Y580, Le Pour les catégories 5° a), 6° a), b) Rioclar, commune de Méolans Revel et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 04 340 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Long. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_. Lat. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " Point de départ : Point d'arrivée: Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ ' Communes traversées: Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Qui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X	y -	Commune classétdans le massif des Alpes (03)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe hors zone Natura 2000 mais à 1,5 km d'un de ces sites : FR9301529 DORMILLOUSE-LAVERQ
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications $\times$ prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire $\times$ en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des Le projet nécessite de déboiser une partie de la parcelle communale pour perturbations, des implanter les ouvrages de traitement des effluents. dégradations, des destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet nécessite le déboisement d'environ 1 hectare. Les arbres seront conservés au maximum entre les ouvrages et l'emprise sera réduite au maximum. Il s'agit d'une estimation de surface au stade avant-projet des études.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet se situe sur l'ancien cône de déjection du torrent du Rioclar. Des aménagements seront mis en place pour protéger les ouvrages du risque hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	Les eaux traitées seront infiltrées dans le sol pour atteindre un objectif de "zéro rejet" dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		les travaux nécessitent la venue d'engin de travaux publics.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		Une station d'épuration engendre systématiquement des odeurs. Le projet est prévu le plus éloigné des premières habitations (+ de 150m) et la filière pressentie (biodisques et lits plantés de roseaux) a l'avantage de générer très peu de nuissances olfactives car les effluents ne sont pas stockés plusieurs jours, a contrario de l'actuel décanteur-digesteur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux traitées seront infiltrées dans le sol pour atteindre un objectif de "zéro rejet" dans le milieu naturel. Toutefois, des by-pass seront créés tout au long de la filière en cas d'entretien ou de panne du système. Le milieu récepteur est le même qu'actuellement : la rivière de l'Ubaye.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Il s'agit plutôt de traiter des effluents que d'en créer. Toutefois, les eaux traitées sont infiltrées ou rejetés vers le milieu naturel et les boues d'épurations sont vidangées et envoyées vers une autre STEP disposant d'une filière de traitement des boues.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Comme actuellement, les boues d'épurations sont vidangées et envoyées vers une autre STEP (saint pons 04 400) disposant d'une filière de traitement des boues. La clarification par filtre planté de roseaux permet de diminuer ce volume de boue par minéralisation sur les bassins.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identific		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de jo ne annexe traitant de ces éléments) :	
	Aı	7. Auto-évaluation (facultatif) U regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évalua	tion
	Le de pe	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  projet se situe dans une zone où les enjeux environnementaux ne sont pas prépondérants voir quasi-inexistants. Un ouvre station d'épuration est déjà existant mais défaillant et entraine une pollution du milieu naturel en aval. Le projet envisage remettra de réduire ces pollutions et restaurer l'espace de parcours pédestre le long de l'Ubaye.  Etude environnementale ne semble donc pas nécessaire au projet.	
		8. Annexes	
	8.	1 Annexes obligatoires	
		Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
,	1	non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
	2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet $\underline{ou}$ , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $7^{\circ}$ a), b), $9^{\circ}$ a), b), c), d), $10^{\circ}$ , $11^{\circ}$ a), b), $12^{\circ}$ , $13^{\circ}$ , $22^{\circ}$ , $32^{\circ}$ , $38^{\circ}$ ; $43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
PARTY STATES CANADA	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	
4	D	voir rapport d'études avant-projet ci-joint.	Aure Lyfini

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Etudes geotechniques et hydrogéologiques (partie 6),

Etudes awart-projet (partie 4).

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

barcelonnette

le, 07/07/2021

Signature